

➤ **ANNUAIRE INTERRELIGIEUX CHU DE NICE**

CULTE	NOM - ÉTABLISSEMENTS	TÉLÉPHONE
Aumônerie Catholique CHU Urgences 24h/24h 06 78 16 72 01	Bernard HOUZE houze.b@chu-nice.fr Hôpital Archet 1 et 2.....	06 60 39 52 92 04 92 03 54 23
	Marie-Hélène BRIX brix.m@chu-nice.fr Hôpital Pasteur 1 et 2.....	06 75 81 57 30 04 92 03 83 42
	Jean-Pascal CHOURY choury.j@chu-nice.fr Hôpital Cimiez.....	06 12 27 26 73 04 92 03 43 85
	Chantal ORIEUX ferretto.c@chu-nice.fr Hôpital de Tende.....	06 52 16 09 64 04 93 04 55 98
Aumônerie Protestante CHU (Églises protestantes et Évangéliques) Urgences 24h/24h	Isabelle GANTZ..... gantz.i@chu-nice.fr	06 24 58 06 08
	Hôpitaux : Archet 1 et 2-Cimiez-Pasteur-Tende	06 24 58 06 08
Culte Orthodoxe	Référente CHU : Hélène FUNCK-DLOUSSKY.....	06 36 20 85 44
Culte Israélite	Référent CHU : Rabbin David TOUBOUL..... rabbin@massorti-nice.com	06 36 82 06 77
Culte Musulman	Référent CHU : Abbdelfattah CHATTI..... chatti-bat@hotmail.fr	06 64 94 88 74
Culte Bouddhiste	Référent CHU : Paul Rodriguez..... paul.rodriguez.nice@me.com	09 86 45 40 25

Les représentants des cultes au CHU de Nice



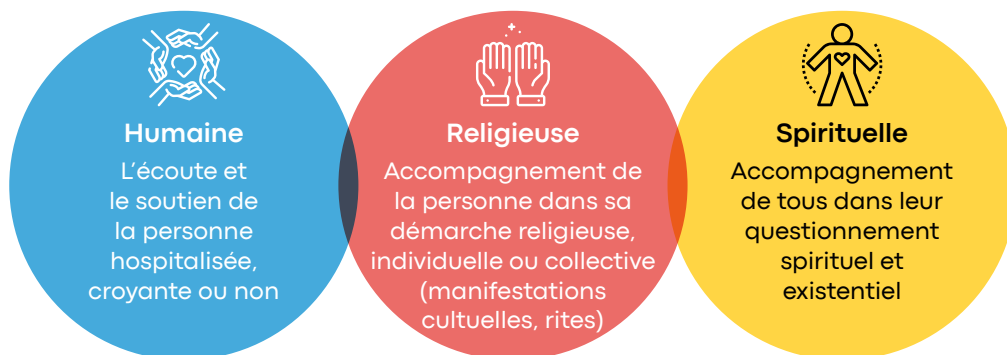
Laïcité : La loi du 9 décembre 1905 « loi de séparation des églises et de l'état » dissocie l'espace citoyen et l'espace religieux. Son objectif définit dans l'article 1 est « d'assurer la liberté de conscience » tout en « garantissant le libre exercice des cultes ». Raison pour laquelle dans son article 2 elle prévoit dans les établissements publics comme les CHU la mise en place de « services d'aumôneries destinés à assurer le libre exercice des cultes »

Conformément à la charte de la personne hospitalisée, cette dernière « doit être traitée avec égard (...), l'Etablissement de santé et ses professionnels doivent respecter les croyances et convictions des personnes accueillies. (...) toutefois, l'expression des convictions religieuses ne doit porter atteinte ni au fonctionnement du service, ni à la qualité des soins, ni aux règles d'hygiène, ni à la tranquillité des autres personnes hospitalisées et de leurs proches ».

Dans un tel contexte, patient et entourage peuvent faire appel au service de l'aumônerie du CHU de NICE qui est à votre écoute. Service de l'hôpital à part entière, l'aumônerie est là pour :

- répondre aux besoins spirituels et religieux, à la demande de la personne hospitalisée ou de ses proches ;
- mettre en relation avec les responsables des différentes religions (bouddhistes, catholiques, protestants, orthodoxes, juifs et musulmans)

L'action du service de l'aumônerie repose sur 3 dimensions :



Sur l'ensemble des sites du CHU de NICE vous sont proposées différentes prestations :

- Une rencontre avec un aumônier ou un responsable de votre culte
Contacts aux coordonnées indiquées en dernière page, sur le site internet ou sur demande au personnel soignant
- Des espaces réservés ouverts de 8h00 à 18h, 7j/7
- Des célébrations ou manifestations régulières ou sur demande (messes, fêtes, chants pour religions monothéistes, etc.)

► EN PRATIQUE, OÙ SE TROUVENT LES ESPACES ?



Hôpital Pasteur

- L'espace multi culte et de recueillement, se situe au **niveau 1 de l'Hôpital Pasteur 2**, en face de la zone B. Un accueil et une écoute, en ce même lieu, sont régulièrement assurés.
- Le bureau de l'aumônerie est situé juste à côté



Hôpital L'Archet

- L'espace multi culte et de recueillement se situe au **niveau 0 (hall) de l'Hôpital L'Archet 2**
- Le bureau de l'aumônerie est situé juste à côté



Hôpital Cimiez

- Un espace multi culte et de recueillement ainsi qu'une chapelle se situent au RDC du pavillon Mossa, dans le couloir de liaison qui mène au pavillon Chéret.
- Le bureau de l'aumônerie est situé dans la même zone



Hôpital Tende

- Une chapelle est mise à disposition au RDC du bâtiment B
- Un projet d'espace multi culte et de recueillement est en cours